

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_001

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 février 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 13
de Présents 12
de Votants 13

L'an deux mille dix-huit et le six février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/01/2018

Madame le Maire rappelle la délibération n° 80-2016 du 22 novembre 2016 concernant le projet de restauration de l'église et l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une souscription publique.
Ce premier pas étant réalisé, il convient maintenant d'aborder les financements et notamment de demander une aide à la Région dans le cadre d'un appel à projets "restauration et valorisation du Patrimoine Rural non protégé" et de solliciter l'Etat pour une Dotation d'Equipement des Territoires ruraux.

La souscription publique viendra en déduction de l'auto financement de la commune.

Madame le Maire rappelle que cette rénovation pourrait débuter début 2019 et prévoir plusieurs tranches de travaux. Au vu des devis réalisés pour la rénovation de l'église, il est proposé le financement suivant:

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis travaux	157 850.00	189 420.00
DETR 2019 (50%)	78 925.00	
Conseil Régional (30%) appel à projet "restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé"	47 355.00	
Total subvention (plafond 80%)	126 280.00	- 126 280.00
A charge de la commune		63 140.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N° 80-2016 du 22 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Date de réception de l'AR: 07/02/2018
004-210400479-20180206-DE_2018_001-DE

APPROUVE le financement proposé,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR :13

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC